



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Mercredi 23 septembre 2015 - 9h30 et 14h00
Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

- 1. Nomination du Bureau** (*article 3 du Règlement*)
- 2. Allocution de la Présidente**
- 3. Communications**
- 4. Nomination et composition des commissions permanentes et spéciales, ainsi que du Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes** (*articles 15, 34 et 101 du Règlement*)
- 5. Débat sur l'accueil et l'accompagnement des réfugiés** (*articles 43.4 et 84.5 du Règlement*)
- 6. Interpellations**
 - 6.1. de M. Alain Maron adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, concernant la finalisation de l'accord de coopération liée à la charte associative
 - 6.2. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, concernant le projet de changement de nom de Télé Bruxelles, et la volonté de ses dirigeants d'élargir la zone de diffusion de ce media
 - 6.3. de Mme Simone Susskind adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant l'intégration des enfants et jeunes handicapés dans le circuit scolaire classique et la promotion de la mixité
 - 6.4. de Mme Fatoumata Sidibé adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant le nouveau plan de lutte intra francophone contre les violences sexistes et intrafamiliales

7. Questions orales

- 7.1. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, en charge de l'Enseignement, concernant les irrégularités dans la gestion financière de la Haute Ecole Lucia de Brouckère
- 7.2. de Mme Catherine Moureaux adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant l'impact du non-recours aux CPAS sur les centres d'action sociale globale agréés par la Commission communautaire française

8. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h15)

Fixées à 12h15

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21